

Info-antibio N°96: Décembre 2022

Lettre d'information sur les antibiotiques. Tous les numéros sur [Infectiologie.com](https://www.infectiologie.com). Abonnement gratuit [à partir de ce lien](#)
Le bon usage des antibiotiques limite le développement des résistances et préserve l'efficacité des antibiotiques

Centres régionaux en Antibiothérapie (CRAtb)

[Décret du 18/11/22 sur la création des CRAtb](#) / [arrêté du 18/11/22 fixant le cahier des charges des CRAtb](#)

La structuration de la lutte contre la résistance aux antibiotiques se poursuit dans le cadre de la [stratégie nationale 2022-2025 des prévention des infections et de l'antibiorésistance](#) en santé humaine. Il vient d'être publié un [décret](#), et un [arrêté](#) sur les centres régionaux en antibiothérapie qui complètent des textes antérieurs : La [circulaire](#) DHOS/DGS no 2002-272 du 2/2/2002 et l'instruction [DGS/Mission ATBR/DGOS/2020/79 du 15/5/2020](#) sur la lutte contre l'antibiorésistance.

L'instruction de 2020 prévoyait au niveau régional :

- Des équipes multidisciplinaires en antibiothérapie (EMA) au niveau minimum d'un groupement hospitalier de territoire (GHT).
 - o Comportant, au moins, infectiologue, pharmacien, microbiologiste et infirmier formé en infectiologie
- Des référents en antibiothérapie dans les établissements de santé (dont les membres de l'EMA)
- Les missions de ces EMA portaient sur les établissements de santé, la ville, et le médicosocial, dont les EHPAD.

Le nouveau décret prévoit un CRAtb dans chaque région. Le CRAtb est désigné pour 5 ans par le DG ARS (ceux déjà existants sont prorogés pour 5 ans). Leur financement se fait via le fonds d'intervention régional. Le CRAtb est dirigé par un.e infectiologue qui, avec le DGARS établissent le programme de travail annuel. Les CRAtb doivent rendre un rapport annuel d'activité avant le 31 mars de l'année suivante. Ils doivent travailler en synergie et en étroite collaboration avec les CPIas.

Les missions des CRAtb comportent :

Expertise et appui aux professionnels de santé pour le bon usage des antibiotiques (BUATB) et la prévention de la résistance

- Avec une évolution possible vers les antifongiques et antiviraux
- Pour les programmes de BUATB émanant des professionnels de santé, mais aussi de l'ARS ou du ministère.
- Identification des problématiques (et donc des priorités) régionales via enquêtes et signalements.

Coordination et animation de réseaux de professionnels de santé en charge des programmes de BUATB

- Animation de réseaux (équipes multidisciplinaires en antibiothérapie dans les 3 secteurs de soins, référents en antibiothérapie des établissements de santé et généralistes formés à l'antibiothérapie et ambassadeurs du BUATB)
- Aide à la diffusion, à l'interprétation et à l'appropriation de recommandations et de données locales.
- Appui aux actions « ARS » sur prévention des infections communautaires et vaccination, en synergie avec les CPIas.
- Formation via la FMC et la création d'outils pédagogiques.
- Information des professionnels et des usagers sur le BUATB.
- Aide à la mise en place d'un système régional d'avis diagnostiques et thérapeutiques, au minimum en heures ouvrées, assurant recueil de données et traçabilité de l'avis.
- Travail avec les laboratoires de biologie médicale sur des actions de BUATB (ex : antibiogrammes ciblés)
- Pour éviter de faire inventer 26 fois les mêmes outils par 26 régions, mutualisation des outils et référentiels au niveau national avec possibilité de personnalisation pour tenir compte de spécificités locales.

Surveillance, investigation et appui à la gestion de la réponse en appui aux ARS

- Actions d'évaluation du caractère approprié des antibiothérapies dans tous les secteurs, avec retour d'information et aide à la conception d'un plan d'action personnalisé
- Aide sur demande de l'ARS en cas de risque émergent infectieux épidémique ou en appui du CPIas pour des infections relevant du signalement des IAS..

Enfin, les CRAtb peuvent candidater aux appels à projet de Santé Publique France.

En commentaire : les missions des CRATB et des CPIAS sont complémentaires. Il est dommage que [l'appel d'offre de Santé Publique France pour les missions nationales](#) n'ait pas suivi la préconisation de la SPILF en ne permettant pas une candidature indépendante d'un CRATB sur une mission spécifique "bon usage".

Sources d'information nationales sur l'utilisation des antibiotiques

Recommandations sur les ATB: [infectiologie.com](https://www.infectiologie.com). Evaluation et sécurité d'emploi des ATB: [ANSM](#). Évaluation des pratiques et RBP : [HAS](#) - [SPILF](#). Sites régionaux d'information sur les ATB : [Grand Est](#) – [Hauts de France](#) – [Normandie](#) - [Pays de la Loire](#) - [Site « ATB » du Ministère de la Santé](#)